

REGLEMENT du jeu CALENDRIER DE L'AVENT

LAON MaZONE 2025

L'association LAON MaZONE organise du 1er au 20 décembre 2025 un jeu de Noël intitulé CALENDRIER de l'AVENT.

Chaque commerçant, artisan ou prestataire de service participant, adhérent à l'association, met à disposition de ses clients, sans obligation d'achat, des bulletins de participation à remplir et à déposer dans l'urne du dit adhérent, du 1er au 20 décembre 2024. Les bulletins et les urnes sont disponibles uniquement chez les adhérents participants.

Ces coupons seront déposés par les adhérents participants dans un des lieux suivants : Pichard Immobilier (quartier gare) ; Tacoa – Au trésor de MargÔ – Cahouzart – Julie Shoes – Clarisse Lemoine Collectif des lunetiers (quartier de Vaux).

Il y aura 3 collectes : la première au plus tard le 4 décembre, 17h, la 2 ème , au plus tard le 15 décembre,17h, la 3ème au plus tard le 23 décembre, 17h.
Les bulletins non déposés seront perdus (il n'y aura pas de ramassage par un tiers).

Chaque commerçant participant offre un lot unique, de son choix (bon d'achat, offre de service, cadeau...).

Ces lots seront tirés au sort en direct, sur Facebook. Un lot sera attribué chaque jour du mois de décembre, jusqu'au 24 (plusieurs lots possiblement tirés au sort en fonction du nombre d'adhérents participants). Les tirages au sort seront faits les 4, 9, 11, 16, 18 et 24 décembre. Les adhérents pourront assister aux divers tirages au sort sur demande.

Chaque gagnant sera contacté dans les 8 jours maximum suivant le tirage au sort. Les lots ne sont ni remboursables, ni échangeables. Les gagnants auront jusqu'au 31 janvier 2026 pour retirer leur lot chez l'adhérent à l'origine du don.